

Ce qu'on nous a dit – Élaboration en concertation du processus de sélection d'un site (2009)

I. Vue d'ensemble

Des dialogues ont été tenus en 2009 en vue de peaufiner le processus qui permettra de trouver un site dans une collectivité informée et consentante pour y établir un dépôt pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien. Ce document a pour but de faire la synthèse des commentaires que nous avons reçus et des améliorations que nous avons apportées au processus de sélection d'un site ainsi qu'aux activités associées pour tenir compte de ces commentaires.

Les commentaires et suggestions reçus concernaient de nombreux aspects de la question. Certaines personnes souhaitaient notamment avoir plus d'information sur le projet en général. Nous pouvons résumer leurs interrogations par le biais de la série de questions suivante : Comment en sommes-nous arrivés à ce point dans le processus? En quoi consistent les déchets nucléaires et quelle est la nature des risques? Qu'est-ce que la Gestion adaptative progressive et pourquoi ce plan a-t-il été choisi pour le Canada? Le combustible nucléaire irradié est-il véritablement un déchet, ou peut-il être recyclé? Devons-nous continuer d'utiliser l'énergie nucléaire et produire plus de déchets? Ces déchets peuvent-ils être transportés en toute sûreté? Qui supervise les travaux de la SGDN et quelles sont les exigences réglementaires qui doivent être satisfaites.

Globalement, les commentaires indiquaient que les principes directeurs proposés étaient appropriés et qu'ils tenaient généralement compte des questions jugées fondamentales et importantes. De plus, les participants considéraient en général que les étapes du processus de sélection d'un site satisfaisaient aux critères d'équité et de sûreté. Dans le cadre de ces dialogues, nous avons reçu des suggestions qui visaient à améliorer chacun de ces aspects du processus de sélection d'un site.

Les suggestions reçues avaient comme objectif de faire en sorte que :

- Le processus accorde la priorité à la sécurité de la population et de l'environnement;
- Les meilleures connaissances éclairent le processus;
- Le savoir traditionnel soit inclus tout au long de la mise en œuvre;
- Les sites inadéquats soient écartés tôt dans le processus;
- Le processus soit encadré par des principes qui reflètent les valeurs et préoccupations des Canadiens;
- La population participe tout au long de la mise en œuvre du processus;
- Le processus prévoit des mécanismes permettant à la collectivité de développer une confiance envers le projet, la SGDN, les autorités réglementaires et les gouvernements;
- Les gens puissent mieux connaître et comprendre les aspects importants des travaux;
- Les collectivités puissent avoir accès à des ressources appropriées pour développer leur capacité à cerner leurs propres intérêts et à prendre des décisions à cet égard;
- La collectivité hôte soit informée et consentante;
- Le projet soit évalué à l'échelle régionale et non seulement en fonction de la collectivité locale;
- Que toutes les parties potentiellement touchées par le projet participent aux décisions tôt dans le processus;
- Les assises assurant que la mise en œuvre du projet favorise le bien-être à long terme de la collectivité soient établies;
- Les droits ancestraux et issus de traités soient respectés;

- Les attentes et exigences réglementaires guident le processus et soient prises en compte par le processus décisionnel;
- Les gouvernements provinciaux et les autorités réglementaires interviennent dès le départ et tout au long du processus;
- Le processus s'adapte aux nouvelles connaissances et soit viable pour les 10 années ou plus qui seront nécessaires à sa mise en œuvre.

Nous avons relevé que certains participants aux dialogues souhaitaient que les discussions sur un processus de sélection d'un site approprié abordent la question plus vaste de l'avenir de l'énergie nucléaire au Canada, une question qui déborde du mandat de la SGDN. Certains se disaient réticents à contribuer à l'élaboration d'un processus de sélection d'un site sans que cette question ne soit prise en compte.

En réponse à ces questions, commentaires et suggestions, la SGDN a apporté des améliorations touchant divers aspects du processus de sélection d'un site. Ces aspects incluent :

- Une intervention plus précoce et plus importante des autorités réglementaires et des gouvernements provinciaux;
- Des ressources pour favoriser la participation des collectivités voisines et de la région;
- L'élargissement de l'évaluation du projet et la distribution des retombées à l'échelle de la région;
- Une plus grande importance sera accordée tout au long du processus aux considérations reliées au transport du combustible;
- Un processus allégé de présélection permettant aux collectivités d'avoir une idée préliminaire de leur aptitude à accueillir le projet.

De plus, en réponse aux commentaires reçus, la SGDN a décidé de produire :

- Plusieurs documents d'information, chacun abordant un sujet particulier. Certains documents d'information existants sont également en cours de révision pour mieux tenir compte des questions et préoccupations soulevées. Ces documents seront publiés sur le site Web de la SGDN au fur et à mesure qu'ils seront produits.
- Des présentations vidéo pour le site Web sur des sujets clés, comme la description du projet et des exigences reliées au transport du combustible.
- Une exposition interactive mobile destinée, par exemple, à faciliter l'exploration de ces questions en encourageant les visiteurs à manipuler des maquettes et à faire l'expérience d'un dépôt géologique en profondeur virtuel.

La SGDN invite les lecteurs qui souhaitent en savoir plus sur les nombreux thèmes abordés et commentaires détaillés reçus à visiter son site Web pour consulter les rapports de consultants indépendants, lesquels résument les commentaires soulevés lors de chacune des activités d'engagement, ainsi que chacun des commentaires qui nous ont été transmis. La SGDN continuera de s'appuyer sur cet imposant corpus de commentaires pour créer le matériel de communication nécessaire au soutien de la mise en œuvre du processus de sélection d'un site, ainsi que pour développer des programmes et plans détaillés pour soutenir les étapes successives de ce processus de sélection d'un site.

II. Conception en concertation du processus de sélection d'un site – Activités d'engagement

La SGDN s'est engagée à élaborer le processus de sélection d'un site pour un dépôt géologique en profondeur en collaboration avec les Canadiens intéressés. La Société a publié une proposition de processus de sélection d'un site en mai 2009, laquelle s'appuyait sur le dialogue de l'année précédente portant sur les principes et éléments essentiels à un processus équitable qui permettrait de choisir un site sûr et sécuritaire au sein d'une collectivité hôte informée et consentante.

Les Canadiens ont été invités à considérer le processus proposé, à dire s'ils le jugeaient approprié et à spécifier les changements qu'ils y apporteraient, le cas échéant. Un document de discussion pour lancer et faciliter les échanges, *Façonnons l'avenir ensemble : Élaboration du processus pour choisir un site*, a été largement distribué et a servi de base à nos activités d'engagement tout au long de l'année.

En plus de ce document de discussion, un large éventail de produits de communication a été préparé en appui au dialogue. Parmi ceux-ci, on compte une brochure sur le processus proposé, une vidéo présentant des renseignements généraux pour faciliter la discussion et qui souligne certaines des questions importantes à aborder, un ensemble de panneaux d'information mobiles, un cahier de consultation résumant les éléments clés du processus proposé et invitant les commentaires, une série de documents et feuillets d'information sur les questions fréquemment posées et sur des sujets d'intérêt. La SGDN a aussi offert plusieurs présentations destinées à inviter les gens à commenter le processus. Une vidéo informative traduite en huit langues autochtones a également été produite. Tout ce matériel est disponible sur le site Web de la SGDN.

En plus de l'invitation à tous à participer par le biais du Web ou à soumettre des commentaires, plusieurs initiatives d'engagement, concentrées dans les quatre provinces nucléaires, ont été lancées dans cet esprit de collaboration. Plusieurs de ces activités ont été planifiées et réalisées par des consultants indépendants et résumées dans des rapports préparés par ces personnes et firmes.

Le programme d'engagement a été conçu pour solliciter activement les perspectives les plus diverses et donner l'occasion à tous ceux qui le souhaitaient de participer.

- Ce dialogue a commencé par la publication en mai d'une proposition de processus ainsi que par une invitation à toutes les personnes et organisations intéressées à dire s'ils jugeaient le processus approprié et à spécifier les changements qu'ils y apporteraient, le cas échéant.
- Une série de séances d'information publiques bien publicisées ont été tenues dans 17 centres régionaux dans les quatre provinces participant au cycle du combustible nucléaire. Tous les Canadiens intéressés ont été invités à en apprendre davantage sur la SGDN, l'approche de la Gestion adaptative progressive et le processus proposé pour choisir un site. Le personnel de la SGDN était présent pour répondre aux questions et prendre note des préoccupations et commentaires de plus de 700 visiteurs qui ont assisté aux séances. Les participants représentaient plusieurs groupes d'intérêts, dont tous les ordres de gouvernement, les Premières Nations et les Métis, les groupes environnementaux et de conservation, les établissements et organisations d'enseignement, le monde des affaires et l'industrie, les syndicats, les groupes sociaux, les médias et le public en général. La gamme des points de vue exprimés était très large. Plusieurs participants ont donné leur avis sur les politiques énergétiques, alors que d'autres ont formulé des recommandations précises destinées à améliorer le processus proposé.
- Environ 100 personnes représentant des associations d'affaires, des groupes municipaux, des organisations non gouvernementales, des organisations autochtones, le milieu universitaire, l'industrie nucléaire et des associations professionnelles ont participé à des dialogues multipartites à Saskatoon, Ottawa, Toronto et Saint John. Plusieurs de ceux qui ont assisté en 2008 à ces séances d'une journée et demie avaient prodigué des conseils pour dégager les principes et éléments qui devaient être considérés dans le cadre de l'élaboration d'une

proposition de processus de sélection d'un site. Pour la plupart, ils ont vu leurs commentaires reflétés dans le document préliminaire. Même si le consensus n'était pas toujours atteint, chacun des dialogues a généré un certain nombre de suggestions permettant de renforcer le processus.

- Les Forums de citoyens, lancés en 2008 pour passer en revue divers aspects des travaux de la SGDN, ont été repris et les participants se sont réunis de nouveau à Toronto et Ottawa pour tenir une journée de délibérations sur le processus proposé et le commenter. Les participants ont globalement appuyé les principes et étapes proposées et ont émis certaines pistes d'amélioration possibles. Ces séances d'une journée avec animateur incluaient une présentation de la Commission canadienne de sûreté nucléaire sur le cadre réglementaire nucléaire canadien. Des séances semblables d'une demi-journée réunissant dans leur collectivité des citoyens recrutés au hasard ont été tenues en octobre dans cinq villes.
- La SGDN a invité des organisations autochtones de la Saskatchewan, de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick à concevoir, élaborer et coordonner ensemble une série de séances régionales d'information et de dialogue sur le processus proposé pour choisir un site. Ces séances, réunissant les Premières Nations et Métis de régions déterminées par les organisations autochtones, reflétaient un large éventail de perspectives, notamment celles des chefs, des aînés, des femmes, des jeunes et des membres des collectivités. La SGDN fournissait les ressources financières et le matériel documentaire sur la Gestion adaptative progressive et le processus proposé pour choisir un site requis pour soutenir les dialogues, et l'Assemblée des Premières Nations fournissait des documents additionnels produits en tenant compte des intérêts particuliers des Premières Nations. La formule de dialogue variait dans chaque province. Les spécialistes techniques et d'engagement de la SGDN ont participé aux séances en compagnie d'un ou plusieurs membres du Niigani et du Forum des Aînés. De plus, certains groupes autochtones ont tenu des réunions et des séances d'information directement auprès des collectivités autochtones afin de leur donner le plus d'occasions possible de participer et d'apprendre. Au total, plus de 800 personnes ont participé à ces activités.
- Parmi les autres activités consacrées à l'élaboration du processus de sélection d'un site, on peut retenir un dialogue en ligne animé par Mme Ann Dale de l'Université Royal Roads en octobre, un sondage téléphonique national ayant joint 2600 Canadiens, un sondage en ligne, ainsi que les commentaires reçus sur le site Web de la SGDN.

Des suggestions nous ont également été transmises par l'intermédiaire du Forum des Aînés, du Forum municipal, de la Table ronde des jeunes et du Conseil consultatif de la SGDN.

Les rapports indépendants et autres commentaires et suggestions présentés directement à la SGDN peuvent être consultés sur le site Web de la SGDN. Nous invitons les lecteurs à prendre connaissance de cette documentation et du large éventail de commentaires dont elle témoigne, et qui ne peuvent être résumés dans ce bref aperçu. Ces rapports ainsi que les commentaires, suggestions et préoccupations détaillés qui y sont précisés serviront de références importantes pour la mise en œuvre du processus de sélection d'un site. Des plans détaillés seront élaborés pour mettre en œuvre le cadre de travail établi dans le processus de sélection d'un site et seront publiés sur le site Web de la SGDN au fur et à mesure qu'ils seront préparés. Du matériel informatif complémentaire, des expositions et des présentations visuelles seront également produits pour refléter les commentaires et suggestions que nous avons reçus.

III. Ce qu'on nous a dit

Dans le cadre des dialogues, nous avons entendu un vaste éventail de commentaires.

a) Informations générales

Le sujet de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié n'était pas familier à plusieurs personnes qui ont participé aux dialogues et, par conséquent, ceux-ci souhaitaient avoir des réponses à des questions d'ordre plus général avant de pouvoir commencer à considérer le processus de sélection d'un site. Bien qu'elles ne s'appliquent pas exclusivement au processus de sélection d'un site, il est clair que ces questions concernent les informations de base qui le sous-tendent. Les participants aux dialogues ont fait remarquer qu'il était essentiel d'avoir des connaissances et une compréhension approfondies du cycle du combustible nucléaire, de la production d'énergie nucléaire ainsi que de la sûreté et de la sécurité associées à un dépôt géologique en profondeur ainsi que de ses effets sur les générations futures et sur l'environnement pour pouvoir participer pleinement au processus de sélection d'un site.

- **Quelle est la nature des risques associés au combustible nucléaire irradié et celui-ci peut-il être géré à long terme de manière sûre et sécuritaire?** Plusieurs personnes qui ont assisté aux séances d'informations régionales de la SGDN étaient peu informées sur le combustible nucléaire irradié. Une bonne partie de leurs craintes et de leurs préoccupations ont été atténuées lorsqu'ils en ont appris davantage sur la nature du combustible nucléaire irradié, la façon dont il est actuellement géré dans des installations autorisées par les instances fédérales, l'approche ouverte et inclusive qu'adopte la SGDN envers ses travaux et le cadre réglementaire exhaustif mis en place par le Canada pour superviser la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Nous savons, grâce aux recherches sur l'attitude du public menées d'un bout à l'autre du Canada, que les gens sont peu informés et comprennent mal ces questions, ce qui fait que les craintes et préoccupations sont souvent la réaction initiale de nombreuses personnes à ce projet. Des efforts de communication et du temps seront requis pour combler ce besoin.

Réponse :

- *La SGDN reconnaît le besoin de poursuivre ses efforts visant à faire connaître et comprendre le projet et tient compte de ce besoin à l'étape 1 du processus.*
- *L'étape 1 est destinée à fournir de l'information, répondre aux questions et sensibiliser les Canadiens relativement au projet et au processus de sélection d'un site. Les activités seront conçues pour donner l'occasion d'apprendre et serviront à la fois à fournir des renseignements et à répondre aux demandes d'information. L'information communiquée par le biais du programme de sensibilisation sera affichée sur le site Web de la SGDN pour permettre à un large public d'y avoir accès et de l'étudier.*
- *Améliorer la connaissance et la compréhension exigera des efforts soutenus tout au long du processus de sélection d'un site, lequel pourrait s'étendre sur plus de 10 années. Au fur et à mesure de l'avancement du processus de sélection d'un site et que les collectivités et régions se porteront candidates pour accueillir le projet, les activités de sensibilisation s'intensifieront et se préciseront pour s'adresser plus particulièrement à ceux qui auront plus de chance d'être touchés par la mise en œuvre du projet.*
- *Les étapes 2, 3 et 4 du processus sont conçues en partie pour faciliter la compréhension de la sûreté du site et, par le biais de la collaboration aux travaux de la SGDN, elles allouent une longue période d'apprentissage à la collectivité avant qu'elle décide si elle consent à accueillir le projet. La collectivité sera soutenue dans ce processus d'apprentissage par des ressources*

fournies pour l'aider à développer sa capacité à préciser ses intérêts et à prendre des décisions pour les protéger.

- **Pourquoi la Gestion adaptative progressive?** Certaines personnes auxquelles la question n'était pas familière ont demandé pourquoi le Canada avait fait de la Gestion adaptative progressive son plan de gestion du combustible nucléaire irradié, plutôt que de toute autre approche. Les questions soulevées sur la Gestion adaptative progressive incluaient En quoi consiste-t-elle? Comment a-t-elle été élaborée? Quelles options ont été considérées? Pourquoi le gouvernement du Canada en a-t-il fait son plan? Quels sont les éléments qui nous permettent de croire que cette méthode pourra confiner et isoler le combustible nucléaire irradié pour la longue période de temps requise? En quoi se compare-t-elle aux méthodes de gestion à long terme adoptées par d'autres pays? Quel plan de gestion avons-nous adopté pour les autres déchets radioactifs?

Réponse :

- *La SGDN reconnaît que la Gestion adaptative progressive, les raisons expliquant son choix et la comparaison avec les plans adoptés par les autres pays sont parmi les sujets importants qui doivent être abordés au cours des activités de sensibilisation. La brève description fournie dans le document aux pages 5 et 6 du Processus de sélection d'un site doit être complétée de manière plus détaillée par plusieurs documents d'information qui seront publiés sur le site Web de la SGDN.*

- **Peut-on recycler le combustible nucléaire irradié?** Certaines personnes voulaient savoir s'il était possible de recycler ou de retraiter le combustible nucléaire irradié avant de le sceller sous terre dans un dépôt géologique en profondeur.

Réponse :

- *La SGDN reconnaît l'intérêt soutenu chez certains pour la possibilité d'une réutilisation des déchets. En réponse à cet intérêt, une brève description de cette option a été ajoutée à la page 6 du processus de sélection d'un site.*
- *La SGDN continuera de se tenir au courant des progrès réalisés dans ce domaine, ainsi que des autres technologies développées, dans le cadre des efforts qu'elle poursuit pour intégrer les nouvelles connaissances, et elle continuera de réexaminer et d'ajuster au besoin la manière dont le plan canadien est mis en œuvre.*

- **Peut-on avoir confiance envers les institutions en cause?** Conformément au principe du « producteur-payeur », la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* exigeait des sociétés productrices de déchets nucléaires qu'elles créent une organisation qui aurait pour mandat de mettre en œuvre un plan de gestion à long terme de ce combustible, et elles ont fondé la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN). Certains nous ont dit qu'ils auraient préféré qu'une organisation indépendante des producteurs de déchets soit établie pour remplir ce rôle et se disent incertains que le plan puisse être mis en œuvre adéquatement en raison de la structure de gouvernance en cause. Certains ont cité en exemple les débordements de coûts et autres problèmes associés aux installations nucléaires existantes pour illustrer le déficit de confiance actuel à l'égard de l'industrie nucléaire. D'autres ont également suggéré que les normes réglementaires n'étaient peut-être pas suffisamment rigoureuses.

Réponse :

- *La SGDN s'efforcera de prouver à la population qu'elle peut mener à bien le projet en mettant en œuvre la Gestion adaptative progressive d'une façon qui reflète les valeurs et attentes des Canadiens. Par ses efforts, la SGDN cherchera à établir un bilan qui mérite et développe la confiance envers l'organisation.*
- *La SGDN s'efforcera également de susciter la confiance envers le processus décisionnel associé au choix d'un site. Elle cherchera à faire cela en respectant étroitement les principes directeurs et les étapes requises, y compris la transparence, l'inclusivité, les multiples formes de supervision et d'examen, et le renforcement des capacités de ceux qui seront potentiellement touchés pour veiller à ce qu'ils soient en mesure de considérer pleinement leur intérêt et à prendre des décisions qui le protègent. Des efforts considérables sur une longue période seront requis de la SGDN pour mériter la confiance des Canadiens.*

- **Devons-nous continuer à utiliser l'énergie nucléaire et à produire des quantités additionnelles de combustible nucléaire irradié?** La SGDN continue d'entendre les gens débattre de la question de l'avenir de l'énergie nucléaire. Plusieurs des opposants à l'énergie nucléaire préféreraient qu'aucun plan de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié ne soit mis en place, estimant que la mise en œuvre d'un tel plan ouvrirait la voie à une expansion de la filière nucléaire. Par contraste, ceux qui estiment que l'énergie nucléaire est nécessaire pour combler les besoins en énergie des Canadiens, ou qui préfèrent le nucléaire aux autres sources d'énergie, sont plus susceptibles de juger qu'il est important d'aller de l'avant avec un plan de gestion à long terme. La possibilité de mettre en œuvre une stratégie de réduction des déchets dans le cadre du plan canadien a également été suggérée par des participants au dialogue.

Réponse :

- *La SGDN ne s'est pas penchée et ne porte pas de jugement sur le rôle que devrait jouer l'énergie nucléaire au Canada. Nous suggérons que ces décisions futures doivent faire l'objet d'une évaluation distincte et d'un autre processus public. Les installations nucléaires canadiennes existantes ont produit et continueront de produire du combustible nucléaire irradié jusqu'à la fin de leur vie utile. Notre travail consiste à mettre en œuvre une méthode responsable de gestion à long terme de ce combustible nucléaire irradié. Nous ne cherchons ni à promouvoir ni à nous opposer aux décisions canadiennes futures concernant l'énergie nucléaire.*

- **Questions sur les éléments de la Gestion adaptative progressive.** Certains voulaient en savoir plus sur les éléments de la Gestion adaptative progressive. La surveillance par exemple : Comment la surveillance permettra-t-elle de garantir la sûreté du projet? Combien de temps durera cette surveillance? Quel rôle jouera la collectivité? La récupérabilité est un autre exemple : Quelles sont les conditions qui favoriseraient la récupération du combustible? Qui prendrait part à cette décision?

Réponse :

- *La Gestion adaptative progressive comprend l'engagement d'une surveillance continue du combustible irradié en appui à la collecte de données et à la confirmation de la sûreté et de la performance du dépôt. Cet élément du plan sera décrit plus en détail dans un document d'information consacré à ce sujet pour mieux faire comprendre cet engagement. Nous*

prévoyons aussi que des plans détaillés de surveillance seront élaborés au fil du temps à travers la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive. Les processus et plans de mise en œuvre de la surveillance devraient également évoluer avec le temps en fonction des progrès réalisés dans le domaine des techniques et de l'équipement de surveillance à distance. Les décisions concernant les plans détaillés de la surveillance sur le site devront se faire avec le concours de la collectivité hôte afin de répondre à ses préoccupations et attentes, ainsi que d'autres instances, y compris les autorités réglementaires.

- *La Gestion adaptative progressive inclut la possibilité de récupération du combustible irradié pendant une période prolongée jusqu'à ce qu'une société future décide qu'il est temps de fermer le dépôt et détermine la forme de surveillance post-fermeture requise et sa durée. Cet élément du plan sera décrit plus en détail dans un document d'information consacré à ce sujet pour mieux faire comprendre cet engagement. Nous prévoyons également que des plans détaillés de scénarios et d'options de récupération seront élaborés au fil du temps à travers la mise en œuvre de la Gestion adaptative progressive, reflétant à la fois les progrès technologiques et les discussions avec la collectivité hôte et les autres instances, y compris les autorités réglementaires.*
- **Peut-on transporter le combustible irradié en toute sûreté?** Plusieurs personnes soulevaient des questions et préoccupations relatives à la sûreté du transport du combustible irradié et exprimaient le souhait que les distances de transport soient limitées. Plusieurs personnes voulaient savoir comment la SGDN prévoyait traiter des questions reliées à la sûreté du transport en regard de ses effets potentiels sur les collectivités et l'environnement.

Réponse :

- *Pour répondre aux questions sur le transport du combustible nucléaire irradié, la SGDN a produit une vidéo qui décrit le bilan en matière de sûreté du transport du combustible nucléaire irradié dans le monde, la conception des conteneurs de transport robustes et leur capacité à contenir de manière sûre et sécuritaire le combustible nucléaire irradié, même dans le cadre de scénarios hypothétiques, et le cadre réglementaire strict qui supervisera le transport et fera en sorte que les critères de sûreté les plus rigoureux soient satisfaits.*
- *La SGDN devra démontrer la sûreté et la sécurité de tout système de transport à la satisfaction des autorités réglementaires et des citoyens avant que le transport du combustible nucléaire irradié puisse débiter.*
- **Cette installation gèrera-t-elle des déchets d'autres pays?** Plusieurs ont mis en évidence la nécessité de mettre en place un plan de gestion des déchets que nous avons produits au Canada. Toutefois, pour plusieurs, cette nécessité ne s'applique pas aux déchets d'autres pays. Plusieurs voulaient être assurés qu'aucun déchet d'autres pays ne serait placé dans le dépôt géologique en profondeur.

Réponse :

- *Un engagement explicite excluant la mise en place de déchets d'autres pays (combustible irradié provenant d'autre pays que le Canada) dans le dépôt a été ajouté au processus de sélection d'un site, à la page 13.*

- **Quels seront les effets du projet sur la population et l'environnement?** Au cours des dialogues, des préoccupations ont été soulevées concernant la possibilité de gérer en toute sûreté le combustible nucléaire irradié pendant la très longue période requise, et des questions concernant l'assurance que nous pourrions avoir que la Gestion adaptative progressive puisse confiner et isoler de manière sûre et sécuritaire le combustible irradié pendant des centaines de milliers d'années. Des gens ont exprimé une certaine anxiété concernant les possibles effets des déchets nucléaires sur l'environnement, l'efficacité des barrières géologiques, la perturbation des systèmes d'eaux souterraines, et la possibilité d'activité sismique. Les questions incluaient Quels seront les effets sur la santé ainsi que les pires scénarios envisagés pour la collectivité hôte et les collectivités situées le long des itinéraires de transport, et comment ces conséquences seront-elles gérées (rôles, responsabilités, obligations)? Quels seront les effets sur l'environnement, la population, les plantes et les médicaments, et comment seront-ils gérés? Quels seront les effets sur la santé et l'environnement dans le futur? De quelle façon les moyens de subsistance seront-ils perturbés?

Réponse :

- **Nous devons démontrer à la satisfaction des autorités réglementaires et des citoyens que le projet est sûr avant d'aller de l'avant. Afin de démontrer la sûreté du projet, un solide dossier de sûreté doit être constitué. Celui-ci devra comprendre des études détaillées en surface et souterraines du site potentiel. Ces études et essais détaillés ont été intégrés au processus de sélection d'un site à travers un processus d'évaluation pas à pas de plus en plus détaillé réalisé aux étapes 2, 3 et 4 pendant une période de 5 à 8 années. Les résultats de ces études devront ensuite être évalués par le biais du processus d'examen réglementaire indépendant qui comprend une évaluation environnementale et un processus d'autorisation, lesquels nécessiteront des audiences publiques.**
- **Comment la collectivité hôte et la région bénéficieront-elles de la mise en œuvre du projet?** Au cours des dialogues, des questions ont été posées quant à la nature et à l'ordre de grandeur des retombées économiques dont bénéficierait la collectivité qui accepterait d'accueillir le projet. Un large consensus s'est établi sur l'exigence que la collectivité hôte bénéficie de retombées du projet et que ces retombées soient suffisamment importantes pour susciter l'intérêt des collectivités. Nous avons entendu qu'il fallait faire attention cependant de ne pas exploiter la vulnérabilité d'une collectivité et que la qualité de vie ne devait pas être compromise au nom du gain économique.

Réponse :

- **La SGDN s'est engagée à mettre en œuvre le projet d'une façon qui contribue au bien-être de la collectivité. Le projet servira de fer de lance au développement économique de la collectivité, de la région et de la province où il s'établira et des efforts seront déployés pour tirer parti de ce développement pour contribuer à la vision à long terme que nourrit la collectivité quant à son propre avenir. La SGDN collabore avec la firme d'experts-conseils AECOM à raffiner l'estimation des retombées économiques dont bénéficieraient divers types de collectivités.**
- **De façon tout aussi importante, nous prévoyons que des incidences sociales, économiques et culturelles devront être gérées tout au long du projet. Ces incidences doivent être identifiées et un plan de gestion doit être mis en place pour les gérer en partenariat avec la SGDN.**

- *L'importance et la nature des retombées dont bénéficierait une collectivité et les incidences potentielles que le projet aurait sur elle seront influencées par certains facteurs comme la situation géographique; la taille, les caractéristiques de la population et les forces dynamiques qui agissent sur elle; la disponibilité et la composition de la main-d'œuvre, d'entreprises et d'industries de soutien; l'état des infrastructures et des services existants; la vision, le but et les objectifs de la collectivité hôte. Une étude préliminaire laisse présager que peu importe où s'établira le projet, celui-ci aura des retombées bénéfiques pour la collectivité : l'envergure du projet a toutes les chances d'avoir un impact important sur les possibilités d'emplois et la diversité économiques; il existe une probabilité élevée que des emplois spécialisés soient créés dans la collectivité et la région hôtes; de nombreux emplois devraient être créés dans l'ensemble de la province; et le projet entraînera une forte création de richesse au sein de la collectivité, de la région et de la province hôtes. Des prévisions plus précises seront établies une fois que les collectivités hôtes candidates seront identifiées.*
- *Afin de diminuer la probabilité qu'une collectivité vulnérable soit exploitée, le processus de sélection d'un site encourage les collectivités tout d'abord à réfléchir à la vision à long terme qu'elles se font d'elles-mêmes afin de s'appuyer sur cette vision pour évaluer leur intérêt pour le projet dès les étapes initiales du processus. Les collectivités devront s'engager dans un long processus d'apprentissage aux étapes 2, 3 et 4 du processus de sélection d'un site pour faire en sorte qu'elles comprennent bien le projet ainsi que les incidences potentielles de sa mise en œuvre sur la collectivité. Les collectivités auront accès à des ressources pour soutenir ce processus d'apprentissage à chacune des étapes, y compris des ressources permettant d'engager des experts indépendants.*

b) Accent sur le processus de sélection d'un site

Tout au long de nos discussions, les participants ont souligné et confirmé des principes importants. Ces principes constituent une partie des assises sur lesquelles s'appuie le processus de sélection d'un site :

- La génération actuelle doit mettre en place un plan pour les déchets qu'elle a créés. Cela constitue la base pour avancer le processus de sélection d'un site. La génération actuelle doit faire preuve de responsabilité sociale et éthique et prendre soin de manière appropriée des déchets nucléaires qui ont été créés.
- Des efforts continus doivent être déployés pour sensibiliser la population et l'aider à comprendre la Gestion adaptative progressive pour qu'elle puisse faire confiance au processus, y compris à la manière dont le combustible nucléaire irradié sera transporté en toute sûreté depuis les sites des réacteurs jusqu'à l'installation centrale.
- Nous devons continuer à acquérir des connaissances et à maintenir la flexibilité du projet tout au long du processus pour tirer profit de nouvelles connaissances et expertise dans le monde. Le processus doit pouvoir s'adapter.
- La sûreté, la sécurité et la protection de la population et de l'environnement sont des considérations prioritaires du processus de décision.
- Notre « contrat social » avec les générations futures nous oblige à assurer la protection des générations actuelle et futures.

- Le processus doit s'enraciner dans un ensemble de principes rigoureux qui guideront le processus de sélection d'un site. Ces principes doivent refléter les valeurs et priorités des citoyens. Le processus doit s'appuyer sur la concertation dans la prise de décisions, sur l'inclusivité, sur la transparence et sur les examens indépendants.
- Une participation intense du public est essentielle. Un processus de sélection d'un site ne peut réussir sans cette participation.
- Ceux qui seront potentiellement touchés doivent prendre part aux décisions et doivent avoir accès aux ressources dont ils ont besoin pour soutenir leur participation. C'est un élément essentiel à l'équité du processus.
- La recherche d'une collectivité informée et consentante à accueillir le projet est une exigence capitale.
- Le projet doit contribuer au bien-être, ou qualité de vie, à long terme de la collectivité hôte. La collectivité doit tirer avantage d'accueillir le projet, et les risques doivent être maîtrisés. Un large éventail d'aspects du bien-être d'une collectivité doit être pris en considération.
- Les droits des peuples autochtones, leurs pratiques ancestrales et leur savoir traditionnel doivent être respectés dans la prise de décisions.
- La transparence du processus et les examens par une tierce partie sont des éléments importants qui contribuent à rendre le processus équitable. Les collectivités doivent avoir accès à leurs propres sources d'information et d'expertise pour évaluer le projet.

Globalement, les principes directeurs décrits dans le document préliminaire ont été jugés appropriés et ciblaient, selon les participants, les aspects essentiels et les plus importants. Quelques ajouts et des raffinements ont aussi été suggérés. D'après les commentaires reçus, il est évident qu'il sera important que la SGDN trouve des façons de démontrer clairement qu'elle applique adéquatement les principes dès les étapes initiales du processus afin de diminuer le scepticisme de certains à cet égard.

Également, les participants ont généralement convenu que les étapes du processus de sélection d'un site satisfaisaient aux exigences d'équité et de sûreté, quoique certains ajustements aient été suggérés. L'approche axée sur les collectivités ainsi que l'inclusion de la participation du public tout au long du processus ont été jugées particulièrement importantes. Cela implique la participation des citoyens des collectivités candidates, des régions voisines ainsi que de ceux potentiellement touchés, et non seulement des représentants politiques pour déterminer si ces collectivités sont informées et consentantes à héberger le site. Le rôle de la participation du public doit s'étendre à toutes les étapes du processus de sélection d'un site, mais aussi de la construction et de l'exploitation de l'installation, et tous les points de vue doivent être pris en considération. Plusieurs suggestions d'améliorations à cet égard portaient sur la nécessité de veiller à ce que ceux potentiellement touchés par le projet prennent part aux décisions dès les étapes initiales du processus.

Lors des discussions concernant les éléments essentiels à un processus canadien de sélection d'un site approprié, certaines questions ont particulièrement suscité l'intérêt des participants.

- ***Une intervention des gouvernements provinciaux et des autorités réglementaires plus tôt dans le processus*** : Un certain nombre de commentaires ont été faits à ce sujet.
 - Les provinces et autorités réglementaires doivent jouer un plus grand rôle dès le début du processus. Le processus de sélection d'un site préliminaire semblait, de l'avis de certains,

minimiser l'importance de l'intervention des gouvernements provinciaux et des autorités réglementaires. L'intervention explicite et claire des provinces a été jugée nécessaire en raison de leurs pouvoirs réglementaires particuliers et de leurs responsabilités dans les domaines du développement régional, de l'administration des gouvernements municipaux, des infrastructures et des terres publiques.

- Certains ont émis l'opinion que, puisque les municipalités sont gouvernées par des lois provinciales, la SGDN ne devrait pas traiter directement avec les municipalités sans d'abord passer par les provinces. D'autres ont proposé que l'autorisation de la province devait nécessairement être obtenue avant qu'une décision sur un site puisse être prise.
- Certains participants voulaient avoir des preuves que les gouvernements provinciaux et fédéral avaient commencé à préparer la conception de l'évaluation environnementale et du cadre réglementaire requis pour le dépôt. Ils ont expliqué que puisque le cadre réglementaire gouvernera les critères reliés à la sûreté, à l'environnement et autres que la SGDN devra appliquer au projet, il est essentiel que ces processus et exigences soient établis tôt dans le processus par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) et les autres autorités fédérales et provinciales. Les participants ont clairement dit que le cadre réglementaire ne doit pas être une considération secondaire : Il doit être préparé dès maintenant.
- Un certain nombre de participants ont recommandé que l'évaluation environnementale (ÉE) démarre plus tôt dans le processus, possiblement à l'étape 4. La raison invoquée était que le processus d'ÉE pourrait révéler des informations essentielles à la prise de décision des collectivités. Certains soutenaient qu'une plus grande intégration était nécessaire entre les étapes du processus de sélection d'un site (critères d'évaluation des sites et processus d'engagement public) et le processus d'évaluation environnementale. Quelques participants ont recommandé que le processus d'évaluation environnementale soit mis en marche dès qu'une collectivité a exprimé un appui substantiel pour le dépôt, mais avant qu'une entente finale ait été conclue avec la SGDN, et que cette évaluation serve d'outil de planification de la conception du projet, et non seulement de moyen d'évaluer ses incidences.

Réponse :

- ***Le processus de sélection d'un site a été revu pour inclure l'intervention précoce et continue des gouvernements provinciaux et des autorités réglementaires tout au long du processus. Cette révision reflète les pratiques à ce jour de la SGDN et sa façon d'envisager les choses; elle est maintenant intégrée de manière explicite comme élément du processus de sélection d'un site.***
- ***La SGDN informe régulièrement les gouvernements aux plus hauts niveaux politiques, les plus hautes instances ministérielles, les caucus et membres des partis pour tenir au courant les autorités responsables de ses activités. Les séances d'information concernent les gouvernements fédéral et provinciaux dans le cas des provinces participant au cycle du combustible nucléaire.***
- ***La SGDN tient aussi des séances d'information destinées aux autorités réglementaires. Au cours des huit années (ou plus) requises pour l'évaluation des sites, les connaissances pourraient progresser et les attentes et meilleures pratiques pourraient évoluer. C'est pourquoi la SGDN sollicitera le conseil des autorités réglementaires tout au long du processus de sélection d'un site pour s'assurer que ses travaux sont conformes aux exigences réglementaires.***
- ***Le processus de sélection d'un site a été révisé de façon à préciser que les exigences réglementaires liées au projet éclaireront les activités d'évaluation des sites et l'approche pour l'engagement des citoyens dès les premières étapes du processus de sélection d'un site.***

- **Précisions sur l'aspect géographique :** Un certain nombre de commentaires et de suggestions ont été faits à cet égard.
 - Certains participants ont soutenu que les contraintes géophysiques et logistiques devraient empêcher certaines régions des quatre provinces nucléaires d'être considérées comme aptes à accueillir le projet. De l'avis de ces participants, la SGDN devrait agir de manière plus directive et proposer d'autres critères qui circonscriraient le processus de sélection d'un site dès le départ. L'identification précoce de zones exclues a été suggérée, tant à titre de mesure économique pour la SGDN que comme moyen de réduire les pressions et les tensions potentiellement exercées sur les collectivités.
 - Certains ont aussi suggéré que d'autres types de critères puissent être utilisés pour exclure certaines zones, comme la densité de la population ou la distance de transport.

Réponse :

- *La SGDN a tenté de tenir compte des commentaires, mais de manière quelque peu différente de ce qui a été suggéré. Comme le document sur le processus de sélection d'un site l'explique, d'après les informations que nous possédons actuellement, nous prévoyons que de grandes parties du pays pourraient être aptes à confiner et à isoler de manière sûre et sécuritaire à long terme le combustible nucléaire irradié. Toutefois, des études détaillées en surface et souterraines seront requises pour confirmer l'aptitude d'un site. Le processus d'évaluation des sites applique cette évaluation détaillée aux sites des collectivités qui auront manifesté un intérêt à accueillir le projet.*
 - *L'aptitude d'un site à accueillir le projet sera fonction de plusieurs facteurs qui, ensemble, serviront à juger du dossier de sûreté du site. Une grande diversité de facteurs est nécessaire pour évaluer ce dossier de sûreté, ainsi que l'illustre la liste des « facteurs de sûreté » décrits dans le document du processus de sélection d'un site; toutefois, pris isolément, peu de ces facteurs pourraient exclure un site. Certains participants aux dialogues ont suggéré que la distance de transport requise puisse servir à exclure certaines régions. Cependant, même en ce qui a trait à ce facteur, les meilleures pratiques indiquent qu'un certain nombre de facteurs connexes doivent être pris en compte, notamment la prédisposition des routes à contribuer à la mise en œuvre de mesures de sécurité et d'intervention d'urgence pendant le transport, l'existence et l'aptitude des infrastructures requises, la disponibilité de liaisons et de points de correspondance intermodaux sûrs, les ressources requises de la SGDN (carburant, main-d'œuvre) et l'empreinte carbone associée au transport du combustible irradié au site, de même que les incidences potentielles sur les collectivités situées le long des itinéraires de transport et des points de correspondance intermodaux.*
 - *Le processus est conçu de manière à faire en sorte que la collectivité ait rapidement une idée de son aptitude potentielle (étape 2 du processus) avant qu'elle ne commence à évaluer plus sérieusement son intérêt. L'étape 2 a été allégée de façon à faire de l'examen par une tierce partie une étape facultative à ce point du processus afin que la collectivité puisse connaître son aptitude potentielle avant de s'engager plus avant dans le processus. Il faut souligner que l'examen par une tierce partie serait toujours possible à l'étape 2, si la collectivité le souhaite, et demeure une exigence aux étapes 3 et 4 du processus.*
- **Un plus grand rôle des autres collectivités touchées au-delà de la collectivité hôte :** Un certain nombre de commentaires et de suggestions ont été faits à cet égard.

- Plusieurs participants ont recommandé que les collectivités voisines soient intégrées plus étroitement au processus de sélection d'un site.
- De nombreux participants ont soutenu que les collectivités voisines, y compris les collectivités autochtones, devraient être incluses plus tôt dans le processus qu'à l'étape 4 comme cela avait été proposé dans le Document de discussion.
- Même si les participants convenaient que l'étude régionale des incidences sociales, économiques et culturelles proposée était une étape appropriée pour l'inclusion des collectivités voisines, certains estimaient que cette étude devrait être déplacée à l'étape 3 du processus pour faire intervenir plus tôt ces collectivités.

Réponse :

- *En réponse à cette préoccupation, le processus de sélection d'un site a été révisé pour le rendre plus flexible quant au moment de l'intervention des collectivités voisines, des peuples autochtones potentiellement touchés et de l'étude régionale. Plutôt que de rattacher ces activités à une étape particulière du processus de sélection d'un site, un engagement a été pris de les réaliser le plus tôt possible, selon ce que les circonstances le permettent, aux étapes 2, 3 ou 4. Les ressources permettant de renforcer les capacités requises pour soutenir cette participation plus précoce des collectivités seront également accessibles plus tôt dans le processus.*
- **Définition d'une collectivité et prise en considération de la région :** Lors des dialogues, plusieurs ont abordé la question à savoir en quoi consiste une collectivité et qui devrait ultimement avoir à démontrer un consentement pour que le projet puisse aller de l'avant. Un certain nombre de commentaires et de suggestions ont été faits à ce sujet.
 - Certains participants estimaient que l'accord officiel devrait inclure plus de parties que la SGDN et la collectivité hôte consentante, et qu'une approche plus régionale, qui inclurait toutes les collectivités exposées à des risques ou sujettes à tirer profit du projet, serait souhaitable.
 - Plusieurs participants ont soutenu que le principe d'une collectivité hôte consentante ne suffisait pas, et qu'il devrait être élargi à celui d'une région consentante et d'une province consentante.
 - Des participants ont mentionné que l'évaluation des facteurs de bien-être de la collectivité devrait s'appliquer à l'échelle de la région, une échelle plus appropriée selon eux pour traiter des préoccupations écologiques et des incidences associées à l'utilisation des terres. Cette approche impliquerait possiblement aussi une stratégie environnementale ou une étude sur la viabilité de la région – pour comprendre les références environnementales de la région et déterminer où le développement industriel serait possible tout en préservant les écosystèmes.
 - Plusieurs participants ont soutenu que les retombées du projet devaient être partagées avec les collectivités voisines et que la distribution équitable des retombées est tout aussi essentielle que leur importance.

Réponse :

- *Des ajustements ont été apportés au processus de sélection d'un site pour reconnaître de manière plus explicite que le projet touchera une région élargie (p. 19). Un engagement a été pris de faire intervenir la région élargie dès l'étape 3 du processus; ceux potentiellement*

touchés auront l'occasion d'influencer la décision et les ressources pour le faire, notamment dans le cadre de l'étude régionale de l'étape 4.

- **Une plus grande importance aux considérations reliées au transport** : Plusieurs nous ont souligné que le transport pourrait constituer un des principaux enjeux du processus de sélection d'un site.
 - Il existe la possibilité que les collectivités situées le long du corridor de transport puissent bloquer le projet.
 - La brièveté de la section du document réservée aux collectivités le long des itinéraires de transport ne rend pas justice à leur rôle potentiellement capital dans le processus de sélection d'un site.
 - Plusieurs participants se sont dits préoccupés par la capacité des collectivités situées le long des itinéraires de transport à mettre en place des plans d'intervention d'urgence et à réagir adéquatement à une situation d'urgence.

Réponse :

- *Des améliorations ont été apportées au processus de sélection d'un site afin de préciser que pour qu'un site puisse être considéré comme techniquement sûr, une route permettant le transport sûr du combustible nucléaire irradié depuis les installations où il est actuellement entreposé jusqu'au site central doit avoir été établie, ou pouvoir être développée (p. 32). Au-delà de la question de la sûreté, le transport constituera également une considération importante lorsque viendra le temps de déterminer et d'évaluer les incidences potentielles sur le bien-être des collectivités.*
 - *Des Plans d'intervention d'urgence devront être élaborés et approuvés par Transports Canada avant que les activités de transport ne puissent débuter.*
- **Aborder plus en détail la question du volume (et du type) de déchets à gérer** : Certains ont demandé de quelle façon le combustible nucléaire irradié produit par les centrales nucléaires qui pourraient être construites serait géré. Plus particulièrement, le dépôt géologique en profondeur devra-t-il accepter tout le combustible nucléaire irradié produit dans le futur?

Réponse :

- *Des améliorations ont été apportées au processus de sélection d'un site pour tenir compte de cette considération. Le texte révisé apparaît au haut de la page 13 du document.*
- **Moment de la construction de l'installation souterraine de démonstration** : Certains se sont interrogés sur le fait que la SGDN doive obtenir un permis pour la construction de l'installation souterraine de démonstration et ont suggéré que cette obligation entraîne le report de la construction de l'installation à une étape plus tardive du processus.

Réponse :

- *La SGDN s'attend à n'avoir besoin d'un permis de construction pour cette installation que si l'installation devait ultimement faire partie du dépôt géologique en profondeur proprement dit. Afin de parer à une telle éventualité et pour dissiper les préoccupations selon lesquelles la SGDN puisse construire cette installation sans un examen en bonne et due forme, la*

construction de cette installation a été reportée à l'étape 8 du processus, après la présentation d'une demande officielle de permis de construction.

- **Préciser la définition du consentement** : Certains ont suggéré que les critères qui seront utilisés pour évaluer le consentement de la collectivité hôte devraient être précisés dans le processus de sélection d'un site, et que les mécanismes permettant de le démontrer soient prescrits.

Réponse :

- *En remaniant le processus de sélection d'un site, la SGDN a cherché à décrire un processus en plusieurs phases qui contribuerait à un tel objectif, sans aller jusqu'à prescrire le cadre en vertu duquel le consentement sera évalué. Ce processus est décrit aux pages 19 et 20 du document. La SGDN estime que les attentes sociétales relatives au consentement et à la façon de le démontrer pourraient très bien évoluer avec le temps. Il sera important que le consentement de la collectivité soit démontré de façon à satisfaire aux exigences qui auront cours, reconnaissant qu'une collectivité puisse n'atteindre cette étape du processus qu'après huit années ou davantage.*
 - *La SGDN estime également que les décisions concernant la démonstration du consentement pourront plus facilement être prises par une véritable collectivité hôte, laquelle pourrait disposer de ses propres mécanismes de décision.*
 - *Des éléments suffisants d'appui au projet devront se manifester dans les collectivités voisines et les collectivités et régions des itinéraires de transport pour que le projet puisse avancer. Le processus présente un plan de route qui guidera la participation de ces parties à l'évaluation du projet et à la décision d'aller de l'avant ou non.*
- **Réduire la possibilité de conflit d'intérêts aux étapes 5 et 6** : Certains ont soutenu que la SGDN se plaçait en situation de conflit d'intérêts aux étapes 5 et 6 du processus, étant donné que le processus prévoyait que la SGDN puisse collaborer à l'élaboration d'accords d'hébergement distincts avec plusieurs collectivités à l'étape 5, puis choisir une collectivité et un accord à l'étape 6.

Réponse :

- *Le processus de sélection d'un site a été remanié de façon à exclure la participation de la SGDN à l'élaboration d'accords préliminaires d'hébergement à l'étape 5. La SGDN donnera plutôt aux collectivités l'accès à des ressources afin qu'elles puissent engager des experts indépendants pour les aider à élaborer un accord.*

- **Savoir traditionnel** : On a demandé à ce que tous les processus touchant à l'environnement, y compris le processus de sélection d'un site, tiennent compte du savoir traditionnel.

Réponse :

- *Le processus de sélection d'un site est conçu de manière à encourager et faciliter l'intervention précoce des groupes autochtones et une entente avec eux sur la planification et la conception des diverses phases du projet.*
- *Le savoir traditionnel autochtone inclut des connaissances importantes sur le développement et le maintien de rapports fructueux entre les générations ainsi qu'au sein des collectivités et*

entre elles. La SGDN invitera les peuples autochtones à lui transmettre leurs connaissances dans la mesure qu'ils jugent appropriée.

IV. Conclusions

Des activités de dialogue ont été tenues en 2009 pour aider à élaborer le processus qui permettra d'identifier un site au sein d'une collectivité informée et consentante pour y établir un dépôt pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien. Ce document résume les commentaires reçus et les efforts déployés à ce jour par la SGDN pour tenir compte de ces commentaires en vue d'améliorer le processus de sélection d'un site et des activités associées.

Les commentaires et suggestions reçus étaient très variés, allant du besoin d'être mieux informé sur le projet et de questions d'ordre général, à des suggestions détaillées sur la conception des éléments distincts du processus de sélection d'un site. La SGDN invite les lecteurs à visiter son site Web pour consulter les rapports des consultants indépendants, lesquels résument les commentaires reçus dans le cadre de chacune des activités d'engagement, ainsi que les mémoires individuels reçus directement sur le site, pour en savoir plus sur les nombreux thèmes abordés et les commentaires détaillés formulés. La SGDN continuera de s'appuyer sur cet imposant corpus de commentaires pour créer le matériel de communication nécessaire à la mise en œuvre du processus de sélection d'un site, ainsi que pour mettre au point des programmes et plans détaillés pour soutenir les étapes successives de ce processus.